

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 24
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 02/02/2021
Réuni le : 08/02/2021
Sous la présidence de : Esther Quiriconi
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

maintenance SSI : Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat de maintenance des installations sécurité incendie.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi
Prénom : Esther
Signé le: 12/02/2021 11:33:03

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 25
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 02/02/2021
Réuni le : 08/02/2021
Sous la présidence de : Esther Quiriconi
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

expo CASDEN : Le chef d'établissement est autorisé à signer la convention de prêt à titre gracieux avec la CASDEN pour l'exposition "Histoire, sport et citoyenneté".

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi
Prénom : Esther
Signé le: 12/02/2021 11:33:06

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation de la structure pédagogique

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 26
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 02/02/2021
Réuni le : 08/02/2021
Sous la présidence de : Esther Quiriconi
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 04/02/2021,

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'organisation de la structure pédagogique définie

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le CA adopte l'organisation de la structure pédagogique 2021-2022 comme suit :
160 élèves de 6ème : 6 classes
160 élèves de 5ème : 6 classes
123 élèves de 4ème : 5 classes
162 élèves de 3ème : 6 classes
soit 605 élèves pour 23 classes et un maximum de 12 élèves en ULIS

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	7
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi

Prénom : Esther

Signé le: 12/02/2021 11:33:09

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 27
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 02/02/2021
Réuni le : 08/02/2021
Sous la présidence de : Esther Quiriconi
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 04/02/2021

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi
Prénom : Esther

Signé le: 12/02/2021 11:33:12

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 28
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 02/02/2021
Réuni le : 08/02/2021
Sous la présidence de : Esther Quiriconi
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 04/02/2021

Sur la :

1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;
 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

de valider la ventilation de la Dotation Horaire Globalisée octroyée à l'établissement (666 HP + 43 HSA).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	6
Contre :	0
Abstentions :	15
Blancs :	0
Nuls :	0

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 29

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 02/02/2021

Réuni le : 08/02/2021

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

avenants marchés Bio : Le chef d'établissement est autorisé à signer les avenants au groupement de commande d'approvisionnement en denrées bio du Conseil Départemental de la Vendée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi

Prénom : Esther

Signé le: 12/02/2021 11:33:17

0851435Y
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY
13 AVENUE DE L EUROPE
85170 BELLEVIGNY
Tel : 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 30
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 02/02/2021
Réuni le : 08/02/2021
Sous la présidence de : Esther Quiriconi
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Paris 2024 : Le chef d'établissement est autorisé à signer le contrat de licence non exclusive sur une oeuvre audiovisuelle entre le collège et Paris 2024, comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 pour le film de Stephen Hopkins "La couleur de la victoire".

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0